



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 2 Octobre 2015

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau « Police de l'Eau »
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de restauration hydraulique de la Très Vieille Vouge à Bonnencontre

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 21 septembre 2015, vous m'avez transmis, au titre du code de l'environnement le dossier, concernant la demande de restauration de la capacité hydraulique de la Très Vieille Vouge à Bonnencontre, porté par le SBV. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier a été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014, comprenant notamment les objectifs :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire,

La demande a fait l'objet d'une étude de compatibilité et de conformité avec ce document ainsi qu'avec le SDAGE RM 2010-2015.

Sur le fond, la CLE a bien noté que les travaux, à engager sur la Très Vieille Vouge, seront dans la continuité de ceux réalisés, sur le Bief de Charrey sur Saône par le SBV en octobre 2014. Elle note que leurs réalisations sont conformes aux engagements pris par le SBV auprès du comité de pilotage ad hoc, présidé par Mme la Sous-Préfète de Beaune, créé à la suite de la crue de juin 2013. C'est pourquoi, la CLE donne un avis favorable, au projet de restauration hydraulique de la Très Vieille Vouge à Bonnencontre, porté par le SBV, sous les réserves portées ci-dessous.

En effet, la CLE constate que près de 27 mois après la crue, aucune action concertée et globale n'a pu être engagée par la profession agricole sur les terres situées en amont du village de Charrey sur Saône, contrairement aux propositions portées par les représentants de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or lors des différentes réunions du Comité de Pilotage.

Ainsi, la CLE de la Vouge sollicite les services de l'Etat afin que ceux-ci engagent, au plus tôt, une démarche administrative visant à rendre [à terme] obligatoire des actions de nature à réduire significativement l'érosion et le ruissellement des terres agricoles situées en amont du village de Charrey sur Saône.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente par intérim
Florence ZITO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ZITO', with a horizontal line underneath it.